



Geolocation

N°79735  
màj : 07/02/2022

## Tournage avec le CMN Centre des Monuments Nationaux

**75186 Paris**  
**France**

Contactez la commission

**Film France**

✉ | 📞 +33 (0) 1 44 33 34 33



WWW.FILMFRANCE.NET

Crédits : Michel DEGRANGE

Légende : Abbaye de Cluny - Façade principale



WWW.FILMFRANCE.NET

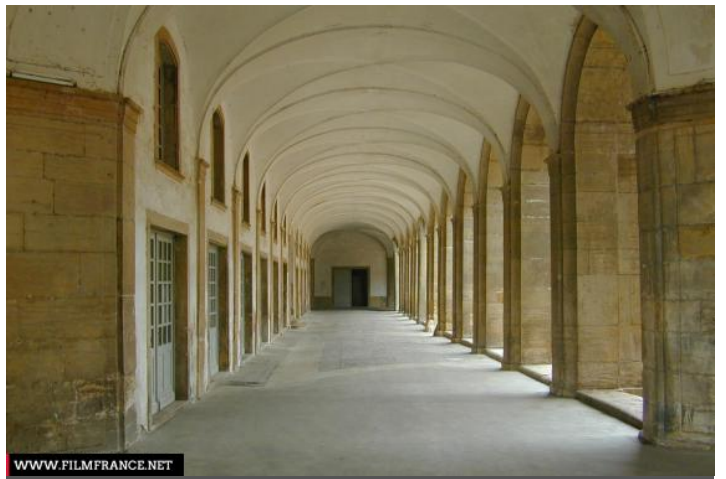
Crédits : BAT Normandie - Site de Caen

Légende : Mont-Saint-Michel - Février 2019



WWW.FILMFRANCE.NET

Crédits : Service Culture CD06  
Légende : Monastère de Saorge



WWW.FILMFRANCE.NET

Crédits : Michel DEGRANGE  
Légende : Abbaye de Cluny - Couloir



WWW.FILMFRANCE.NET

Crédits : Commission du Film IDF  
Légende : Domaine National du Palais-Royal - Jardin

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

**Environ 200 monuments fermés ou ouverts au public et appartenant à l'Etat : châteaux, cathédrales...**

Le Centre des Monuments Nationaux est un établissement public administratif rattaché au Ministère de la Culture. Son ouverture pour les tournages s'inscrit dans une **politique culturelle de valorisation du patrimoine**. C'est le premier organisme public à avoir structuré son offre pour l'accueil des tournages.

Les missions fondamentales du CMN :

- Le respect du patrimoine (monuments, collections, parcs et espaces naturels) et le souci permanent de sa transmission aux générations futures ;
- Le partage avec tous les publics et la volonté de rendre le patrimoine accessible au plus grand nombre par tous moyens appropriés ;
- Le souhait de mettre les monuments au service du développement culturel, économique et social des territoires.

**Procédures de demandes d'autorisation de tournage :**

[Télécharger les formulaires de demandes et cahier des charges des tournages .](#)

**Documents à fournir :**

- Attestation d'assurance ;
- Synopsis ;
- Dossier technique en fonction de l'importance du tournage.

**Infos utiles :**

**Fermeture partielle ou totale :** la priorité du CMN est l'accès au public. La fermeture totale d'un monument pour un tournage est très exceptionnellement autorisée.

**Lieux fermés au public :** le CMN gère aussi des lieux fermés au publics. Les tournages y sont autorisés sous réserve de leur état de conservation et des éventuels travaux en cours.

**Contenu du scénario / sujets :** le CMN est ouvert à tous types de tournages et univers fictifs. Les motifs de refus de tournages sont liés à l'incompatibilité avec les autres usages du monument.

**Présence d'un agent obligatoire :** un tournage nécessite obligatoirement la présence d'un agent du CMN. Dans certains monuments, il n'y a parfois que 3 agents. Un tournage hors temps habituel de travail des agents peut poser des difficultés d'organisation RH pour le CMN.

**Lieu meublé à démeubler :** si des meubles doivent être enlevés pour les besoins du tournage, les frais d'enlèvement et de réinstallation (assurances comprises) sont à la charge de la production. Le CMN et ses conservateurs peuvent conseiller des prestataires spécialisés.



## Lieux en relation



Château de Cadillac - Centre des Monuments Nationaux



Abbaye de la Sauve-Majeure - Centre des Monuments Nationaux - la Sauve



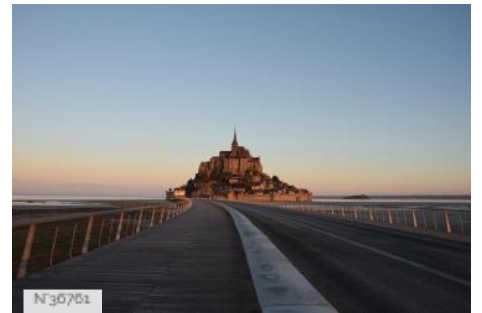
Prison du Château de Cadillac - Centre des Monuments Nationaux



Hôtel de Béthune-Sully



Le Panthéon - Colonnade



Le Mont Saint-Michel



Château de Villeneuve Lembron - Extérieur - Vues Générales



Cluny - Ancienne Abbaye



Le Panthéon



Château de Bussy-Rabutin - Intérieur



Monastère de Saorge